

# CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

## PROCÈS VERBAL

### Séance du 27 février 2019

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 21 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Steve Joly, Alain Lacouture, Pierre Léger, Guillaume Périn, Christophe Trillaud.

Absents excusés : Hélène Joly, Marie Mounier (pouvoir à Yvette Fontaneau), Jean Rémond.

Absents : Romane Patenotre, Joëlle Lemouzy.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20H10

Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de réunion du 30 janvier 2019
- Examen et approbation du compte de gestion 2018 du trésorier
- Examen et approbation du compte administratif 2018 de la commune
- Vote des taux d'imposition 2019
- Création de deux logements locatifs - Demande de subvention DETR
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les baux
- Questions diverses

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du Procès-verbal de réunion du 30 janvier 2019

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Le conseil approuve le Procès Verbal de réunion du 30 janvier 2019.

## Examen et approbation du compte de gestion 2018 du trésorier

Monsieur le Maire présente le compte de gestion transmis par le trésorier :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	418 854,44 €	111 376,90 €
Dépenses	413 998,69 €	174 378,18 €
Résultat	4 855,75 €	-63 001,28 €

Monsieur le Maire soumet son approbation au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2018 présenté par le trésorier.

## Examen et approbation du compte administratif 2018 de la commune

Monsieur le Maire propose que le vote se fasse à main levée.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire soumet au vote la désignation d'un président de séance. Pierre Léger est proposé :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

Monsieur le Maire présente et détaille le compte administratif :

### **Fonctionnement / Dépenses :**

- 60612 / Électricité : Une nouvelle classe, la BCD et le presbytère ont amené une augmentation de la consommation. L'installation des pompes à chaleur dans les classes cette année devrait faire diminuer la consommation.
- 60632 / Fournitures de petit équipement : Dépassement essentiellement dû aux travaux du presbytère, du local et de la salle de danse.
- 6135 / Location immobilières : Location du matériel téléphonique
- 61521/ Entretien terrains : Travaux d'entretien de fin d'année pendant absence du cantonnier
- 61551 / Entretien matériel roulant : Tronçonneuse, tondeuse, débroussailleuse, contrôle technique des véhicules et réparations
- 6168 / Autres : Cotisations du Centre de Gestion
- 6283 / Nettoyage des locaux : Entreprise de nettoyage pendant les absences des personnes chargées de l'entretien

Total des dépenses de fonctionnement de 413 998,69 € pour un prévisionnel 449 462,94 €

### **Fonctionnement / Recettes :**

- 7067 / Redevances périscolaires : Une famille ne paye pas régulièrement la cantine malgré

les relances.

- 73111 / Impôts locaux Contributions directes : 170679 € perçus pour un prévisionnel à 173006 € (attente compensation taxe d'habitation)
- 73223 / Fond de péréquation : 19964 € perçus pour un prévisionnel à 15000 € (vote du Conseil Communautaire)
- 752 / Revenus des immeubles : 2540 € perçus pour un prévisionnel de 1140 € (cabinet Ostéopathe)

Total des recettes de fonctionnement de 418 854,44 € pour un prévisionnel de 449 462,94 €

### **Investissement / Dépenses**

- 2031 / Frais d'études : 6480 € pour un prévisionnel à 12240 € (Dossier adressage)
- 2111 / Terrains nus : Achat du terrain pour l'élargissement de la VC101
- 21311 / Mairie : 2896,80 € (Vidéo protection)
- 21316 / Equipements cimetièrre : Réfection du mur du vieux cimetièrre
- 2132 / Immeuble de rapport : Travaux du Presbytère
- 2151 / Voirie dont aménagement du Vieux Bourg : 39769,20 € pour un prévisionnel de 71328,26 € (négociation marché de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement du Vieux Bourg)
- 2183 / Matériel de bureau : Photocopieur de la Mairie pour 3612 €
- 2184 / Mobilier : Tables et chaises de la salle des fêtes pour 1275,98 €
- 2313 / Constructions : Immobilisations en cours

Total des dépense d'investissement de 174378,18 €

### **Investissement / Recettes**

- 10222 / FCTVA : 34249,25 €
- 10226 / Taxe d'aménagement : 17304,25 € pour un prévisionnel à 4000 €
- 1641 / Emprunts : cf 2313
- 165 / Dépôts et cautionnements : Caution du Presbytère

Total des recettes d'investissement : 116376,90 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote. Pierre Léger soumet le compte administratif 2018 à l'approbation du conseil municipal :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présentes le Compte Administratif 2018.

## Vote des taux d'imposition 2019

### **Taxe d'habitation**

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés par GrandAngoulême pour la période 2017-2021 et propose de ne pas augmenter le taux de la commune (6,44%) ce qui conduira à une baisse de la taxe d'habitation.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

### **Taxe sur le foncier bâti**

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés par GrandAngoulême pour la période 2017-2021 et propose de ne pas augmenter le taux de la commune (17,94 %) ce qui conduira à une baisse de la taxe foncière.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

### **Taxe sur le foncier non bâti**

Monsieur le Maire rappelle les taux fixés par GrandAngoulême pour la période 2017-2021 et propose de ne pas augmenter le taux de la commune (47,45 %) ce qui conduira à une baisse de la taxe foncière.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

## Création de deux logements locatifs – Demande de subvention DETR

Il est décidé de créer deux logements locatifs dans la maison « Pourtain ». Monsieur le Maire présente les plans : Deux logements de 130 m<sup>2</sup> chacun. La première estimation du montant global des travaux est de 120170 €HT hors subventions soit environ 462 €/m<sup>2</sup>.

Le dossier DETR a été préparé sur la base de 127 900 € HT, études comprises. La subvention escomptée représente 35 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

## Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les baux

Pour pouvoir signer les baux pour les locations, le conseil municipal doit en donner l'autorisation au Maire.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
------------	----------------	-----------

## Questions diverses

- City Stade : Le dossier de demande de subvention a été déposé (80 % du City Stade). L'implantation et la préparation du sol ne sont pas éligibles. Le premier emplacement proposé impose de gros travaux de préparation (mise au niveau de la route et drainage) pour environ 52 000 € TTC. L'emplacement face au pôle technique imposerait moins de travaux : à étudier.

- Travaux de la Mairie / salle du conseil : Changement des ouvrants (RDC et étage). Le premier devis est de 12242 € TTC. Il faudra également prévoir de consolider le sol, repeindre (environ 1500 €) et remplacer les radiateurs (environ 1500 €).
- Une réunion préparatoire pour le budget d'investissement 2019 va être programmée.
- Salon de coiffure : Le loyer mensuel n'ayant jamais été ré-évalué, un accord a été trouvé pour une augmentation de 5 €.
- Un devis a été demandé pour l'installation des mâts porte-couleurs et de la plaque des Justes parmi les Nations. L'inauguration aura lieu le 9 avril 2019 à 10H30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.